

**AVIS PUBLIC – DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**

Est donné, par le soussigné, à l'effet que le conseil municipal statuera, lors de la séance ordinaire du lundi 8 janvier 2024, sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. Demande de dérogation mineure visant à autoriser le déboisement d'une superficie de 1 800 mètres carrés, soit 600 mètres carrés de plus que le maximum autorisé de 1 200 mètres carrés autorisé sur le lot 6 431 047, chemin d'Antan;
2. Demande de dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un garage empiétant de 4,74 mètres dans la marge avant sur le lot 2 239 577, au 13, 5e rue;
3. Demande de dérogation mineure visant à régulariser l'implantation d'un garage situé à 1.69 m de la résidence au lieu de 2 mètres tel que prescrit au règlement sur le lot 6 406 252 au 16 chemin du Pic-de-l'Ours;

Toute personne désirant des informations sur ces dossiers peut en faire la demande à l'hôtel de ville situé au 160, chemin George-Bonnallie ou en communiquant avec la coordonnatrice du service d'urbanisme, par écrit, à [urbanisme@eastman.quebec](mailto:urbanisme@eastman.quebec), ou intervenir auprès du conseil lors de la séance du 8 janvier 2024.

**DONNÉ À EASTMAN, ce 14 décembre 2023**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. Bazinet", written over a light blue horizontal line.

**Marc-Antoine Bazinet**  
Directeur général et greffier-trésorier